

### *Conseil de la CNSA: 12 associations de personnes âgées remplient*

Les associations des champs des personnes âgées et du handicap ont élu les organismes qui les représenteront à compter de juillet au conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), rapporte la caisse sur son site internet.

Le conseil de la CNSA compte 52 membres. Parmi eux figurent 6 représentants des associations oeuvrant au niveau national pour les personnes âgées, autant pour les personnes handicapées, ainsi que leurs suppléants. Leurs mandats arrivent à échéance le 25 juin.

Les associations membres sont choisies au sein de 2 collèges électoraux dont la composition a été actualisée par un arrêté du 27 avril (49 associations de personnes handicapées et 18 associations de personnes âgées).

Ces collèges se sont réunis les 1er et 2 juin pour élire les associations qui siègeront au conseil les 4 prochaines années.

Dans le champ des personnes âgées, aucun changement n'est à signaler:

Titulaires	Suppléants
France Alzheimer	Adessadomicile
Fédération nationale des associations de retraités (Fnar)	Génération mouvement
Union confédérale des retraités et des préretraités-Force ouvrière (UCR-FO)	Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat (Fenara)
Syndicat national de gérontologie clinique (SNGC)	Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa)
Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA)	Aide à domicile en milieu rural (ADMR)
Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA)	Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa)

Les seules modifications portent sur des associations suppléantes au titre des personnes handicapées.

Les associations doivent encore désigner nominativement leurs représentants, puis leur nomination fera l'objet d'un arrêté ministériel.

Les nouveaux membres siègeront lors de la prochaine séance du conseil, le 4 juillet. A cette occasion, l'assemblée élira les 2 vice-présidents qui représenteront les associations (le troisième vice-président, Gérard Dériot, représentant les conseils départementaux, a été élu en juillet 2016).

A l'issue des élections législatives, dont le second tour est prévu le 18 juin, l'Assemblée nationale devra désigner le député qui siègera au conseil de la CNSA.